

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 18 juin 2025.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE (*délibérations n°01 à n°06*), Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT, Mme Catherine JUAN – Adjointes au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVER, M. Samir MOUSTAATIF, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ (*délibération n°07 à n°13*)

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

M. Mohamed MOKHTARI donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

Mme Leïla ZENATI donne pouvoir à M. Didier FISCHER

Étaient absents :

M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Christine RENAUT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°08 : AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-11 et 12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération n°20240404-05 du 4 avril 2024 de vote du budget 2024 ;

Vu la décision n°24-153-DFI du 7 novembre 2024, portant virement de crédit de chapitre à chapitre ;

Vu la délibération n° 20241126-11 du 26 novembre 2024 portant décision modificative ;

Vu la délibération n° 20250409-02 du 9 avril 2025 portant reprise par anticipation des résultats 2024 au budget 2025 ;

Vu la délibération n° 20250624-07 du 24 juin 2025 portant approbation du compte administratif 2024 ;

Considérant qu'à la suite de l'approbation du compte administratif 2024, les excédents prévisionnels repris par anticipation dans le budget 2025



Considérant, à titre de rappel les excédents de clôture ci-dessous du CA 2024 ;

CA 2024	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
<u>Excédents clôture cumul</u>	+ 450 012.11 €	+ 1 846 578.12 €	+ 2 296 590.23 €
<i>Reste à réaliser</i>			
<i>Dépenses</i>	- 2 345 415.90 €		
<i>Recettes</i>	+ 1 589 616.39 €		
<u>Résultats cumulés</u>	305 787.40 €	+ 1 846 578.12 €	+ 1 540 790.72 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – APPROUVE l'affectation définitive des résultats du Compte Administratif 2024 de la façon suivante :

- Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement soit 305 787.40 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).
- Affectation en recettes de fonctionnement du solde de l'excédent de fonctionnement, soit 1 540 790.72 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).
- Affectation du solde excédentaire de la section d'investissement soit 450 012.11 € au compte 001 (solde d'investissement reporté).

ARTICLE 2 – DIT que cette affectation demeure inchangée par rapport à celle provisoire établie avant le vote du budget 2025.

Pour extrait conforme :

**Le Maire,
Didier FISCHER**

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.